
Rapport de la commission de gestion et des finances au Grand Conseil

(Du 18 décembre 2009)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

La commission de gestion et des finances,

composée de M^{mes} et MM. Philippe Haeberli, président, Fabien Fivaz, vice-président, Baptiste Hurni, rapporteur, Violaine Blétry-de Montmollin, Odile Duvoisin, Charles Häsler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, François Konrad, Daniel Ziegler (excusé), Martial Debély, Bertrand Nussbaumer, Daniel Schürch, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Prise en considération du rapport (art. 65 al 3 OGC)

Le résultat du vote de prise en considération du rapport est de 7 voix pour et 7 voix contre (14 présents).

Rappel: l'article 24 al 3 OGC prévoit que le ou la présidente vote. En cas d'égalité des voix, il ou elle ne départage pas et le rapport fait état des deux propositions ainsi que des motifs invoqués pour chacune d'elles.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le programme de législature soit traité par le Grand Conseil en débat large.

Neuchâtel, le 18 décembre 2009

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
PH. HAEBERLI

Le rapporteur,
B. HURNI